



DESTINATAIRES : Médecins, coordonnateurs d'activités, chef de service sécurité et gestion des espaces et personnel clinique du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 2 septembre 2021

OBJET : Ajustement des mesures PCI et conduites pour les unités psychiatriques

La présente vise à clarifier les nouvelles directives concernant l'ajustement de la gestion des cas Covid en psychiatrie (palier vert).

PRÉMISSSES D'APPLICATION DES NOUVELLES DIRECTIVES *(En vigueur à compter du 7 septembre 2021 au CISSS de Chaudière-Appalaches) :*

En conformité avec la directive ajustement des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) COVID-19 en centre hospitalier du 2021-08-06 et des précisions émises par le directeur national des services en santé mentale et en psychiatrie légale le 2021-08-12 (Dr Pierre Bleau) :

- La notion de centre désigné pour HDL est cessée;
- Chaque centre hospitalier doit voir au traitement de ses cas positifs Covid, en respect des normes PCI;
- Selon l'état d'agitation et des besoins cliniques de la personne, une admission en santé physique doit être explorée avec le soutien du personnel en psychiatrie;
- Les notions de zones sont cessées, néanmoins la chambre de l'utilisateur isolée pour Covid, est nommée chaude et adaptée aux mesures prescrites;
- En cas d'écllosion, il y a possibilité de cohorter une partie d'unité après analyse et recommandations des équipes PCI;
- Les règles de distanciation demeurent;
- Le maintien dans le milieu de proximité est à préconiser afin de limiter tout transfert vers les autres centres;
- Advenant que la condition clinique et le contexte de l'unité en psychiatrie le justifient, une orientation vers un autre centre peut s'actualiser selon la note de service sur les transferts en contexte Covid.

... /2

MESURES APPLICABLES :

1. Chaque unité hospitalière en psychiatrie doit prévoir un plan agile pour s'assurer d'accueillir un usager Covid+ avec requis d'hospitalisation selon sa réalité. À noter qu'aucune chambre ne doit être bloquée à cette fin.
2. Chaque unité hospitalière en psychiatrie convient avec la santé physique d'un mécanisme de collaboration afin d'accueillir en médecine un usager en psychiatrie dont l'état mental le permet. L'équipe de la psychiatrie collabore et vient en renfort à l'équipe en santé physique selon le requis de soins.
3. Advenant le cas où l'usager aurait besoin d'une chambre à pression négative, une évaluation au cas par cas est réalisée afin d'adopter la solution la plus adaptée pour l'usager.
 - a. L'installation temporaire d'un équipement approprié dans la chambre chaude de l'usager en psychiatrie est à explorer. L'installation doit demeurer sécuritaire et tenir compte de l'état d'agitation de l'usager et les ressources humaines doivent être ajustées en conséquence;
 - b. Si l'usager présente des soins de santé physique ou si l'état d'agitation ne permet pas l'installation de l'extracteur d'air à l'unité psychiatrique, l'utilisation de chambre à pression négative déjà existante dans chacun des CH en santé physique est à préconiser selon leur disponibilité ou selon les besoins prioritaires de l'usager;
 - c. En troisième lieu et devant l'impossibilité de répondre de façon locale à l'hospitalisation en psychiatrie, la demande est escaladée à la coordonnatrice des services hospitaliers en psychiatrie afin d'établir un corridor régional vers l'endroit le plus approprié pour l'usager. Chaque transfert doit être évalué au cas par cas selon le taux d'occupation, la disponibilité des lits et l'état de l'usager;
 - d. Si aucune option n'est disponible au plan régional, la demande est escaladée au directeur adjoint de la DPSMD afin d'explorer d'autres possibilités;
***Tout transfert Covid, interCH doit respecter la note de service et procédure mise en place (incluant COOLSI).
4. Dès que la situation le permet, l'usager hors secteur retourne vers son milieu d'origine.

« Signature autorisée »

Sylvain Bélanger
Directeur adjoint du programme de santé mentale
et dépendance

« Signature autorisée »

Julie Berger
Directrice adjointe des soins infirmiers

Diffusion et contenu autorisés par Marco Bélanger